



BULLETIN D'ADHÉSION 2024 - PERSONNE PHYSIQUE

Association Orchestre à l'École

En adhérant à l'association Orchestre à l'école, nous vous inscrivons à la newsletter.
Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de bien vouloir vous désabonner.

Coordonnées de la personne physique

Madame Monsieur

Nom, Prénom

Fonction

Adresse email

Téléphone

Adresse de facturation.....

Votre cotisation*

- Cotisation unique 50 €
ou
 Membre bienfaiteur à partir de 750 €

Mode de règlement

- Chèque (à l'ordre d'Orchestre à l'École)
Virement (coordonnées bancaires ci-dessous)
Une facture vous sera prochainement adressée par mail.

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous adhérer à l'association Orchestre à l'École ? Travaillez-vous pour/autour d'un orchestre à l'école ? Si oui, merci de préciser quel(le) établissement/ville ?

.....
.....
.....

J'adhère à l'association Orchestre à l'École et m'engage à régler le montant coché ci-dessus dans les plus brefs délais, la cotisation est valable pour l'année civile en cours.

Vous pouvez consulter ici, la [charte des Orchestres à l'École](#).

Fait à le

Signature

Coordonnées bancaires de l'association

Orchestre à l'École BNP PARIBAS – Paris Gobelins		
Code banque : 30004 Code agence : 00805	N°compte : 00010154036 Clé RIB : 70	BIC : BNPA FR PP XXX IBAN : FR76 3000 4008 0500 0101 5403 670

Orchestre à l'École

Association Loi 1901

Siège social : 20 rue de la Glacière 75013 PARIS - Tél : 01 44 49 02 58

SIRET : 508 980 992 00046 - SIREN : 508 980 992 - APE : 8552Z

Contact : Fiona Dersion, Assistante administrative en alternance, fiona.dersion@orchestre-ecole.com

* Toute somme versée en supplément de la cotisation mentionnée sur ce bulletin sera considérée comme un don versé au profit de l'Association, vous recevrez dans ce cas un reçu fiscal (en plus du reçu de cotisation) à hauteur du montant supplémentaire versé.

- exemple 1 : si nous recevons un virement de 60€ : 50€ seront enregistrés au titre de la cotisation annuelle et 10€ en tant que don, ouvrant droit à la réception d'un reçu fiscal de 10€.

- exemple 2 : dans le cas d'un membre bienfaiteur à 750€ : 50€ seront enregistrés au titre de la cotisation annuelle et un reçu fiscal de 700€ à titre de don vous sera envoyé.